

EDITION
2002

10
questions

AFFACTURAGE

10
réponses

asf ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

L'affacturage : trois services

Toute entreprise cherche à optimiser ses résultats. Il est clair que l'affacturage y contribue efficacement en proposant des réponses aux 3 principaux besoins générés par le crédit interentreprises :

1. La prévention des risques et la garantie contre les impayés

Les sociétés d'affacturage proposent aux entreprises de les prémunir contre tout risque de défaillance de leurs clients. En cas d'insolvabilité, les entreprises récupèrent jusqu'à 100% du montant de leurs créances.

2. La gestion du compte clients

Les factors gèrent les comptes clients des entreprises : relance, recouvrement des factures, imputation des règlements, tenue de compte et engagement éventuel d'actions de contentieux. En externalisant la gestion de leur poste clients, les entreprises peuvent se concentrer entièrement sur leur développement.

3. Le financement

Sans attendre l'arrivée à échéance des créances, les entreprises peuvent percevoir en fonction de leurs besoins et ce, en moins de 48 heures, tout ou partie du montant de leurs factures. Le factor accompagne la croissance de ses clients en adaptant leurs possibilités de financement à l'évolution de leur chiffre d'affaires.

1/10

L'affacturage répond-il exclusivement aux besoins de trésorerie des entreprises ?

2/10

Quand avoir recours à l'affacturage ?

3/10

Combien coûte une prestation d'affacturage ?

4/10

A qui s'adresse l'affacturage ?

5/10

En ayant recours à l'affacturage, donne-t-on l'image d'une entreprise en difficulté ?

6/10

Quels sont les risques pris en charge par le factor ?

7/10

Comment l'entreprise peut-elle tirer le meilleur profit de sa relation avec son factor ?

8/10

Comment choisir entre l'affacturage et l'assurance-crédit ?

9/10

Comment les sociétés d'affacturage s'inscrivent-elles dans les liens entreprises-clients ?

10/10

Quelles sont les relations d'une entreprise avec sa banque après la signature d'un contrat d'affacturage ?

Question

1 / 10

*L'affacturage répond-il
exclusivement aux besoins de
trésorerie des entreprises ?*

Non, car l'affacturage propose aux entreprises toute une gamme de services. C'est une technique performante de gestion des comptes clients. En effet, sachant que les impayés sont à l'origine d'une défaillance sur quatre, les entreprises ont compris l'intérêt de se protéger du risque clients. Le factor agit en prévention et incite les entreprises à sélectionner leur clientèle. En cas d'insolvabilité, la garantie leur assure alors un remboursement pouvant aller jusqu'à 100% du montant de la créance. Le factor assure également le recouvrement des créances. La relance des clients est systématisée et, grâce à leur expérience, les factors réduisent de façon significative les retards de paiement subis par les entreprises. Le financement des créances n'est donc pas le seul service des factors apprécié par les entreprises.

Réponse

**L'AFFACTURAGE
RÉPOND AUSSI
AUX BESOINS
D'ASSURANCE ET
DE GESTION DES
COMPTES CLIENTS**

Question

2 / 10

*Quand avoir recours
à l'affacturage ?*

Les entreprises ont un intérêt à recourir à l'affacturage à chaque étape de leur développement. En phase de démarrage, le financement des créances par un factor peut pallier une insuffisance de trésorerie ou de crédits bancaires. En phase de maturité, lorsque l'entreprise continue de développer son chiffre d'affaires, elle a de multiples raisons de s'adresser à un factor : pour se prémunir contre les défaillances de ses clients, pour se libérer des tâches administratives ou encore pour financer sa croissance. Enfin, lorsqu'elle s'ouvre à l'export, elle trouve auprès de son factor la structure indispensable pour l'accompagner dans son expansion internationale. De plus, on constate que lorsque les entreprises ont retrouvé une trésorerie aisée, elles continuent de s'adresser à un factor, fidélisées par la qualité des services offerts. L'affacturage est bien un choix de gestion durable.

Réponse

**LES ENTREPRISES
ONT UN INTÉRÊT
À RECOURIR À
L'AFFACTURAGE
À CHAQUE ÉTAPE
DE LEUR
DÉVELOPPEMENT**

Question

3/10

*Combien coûte une
prestation d'affacturage?*

La rémunération de l'affacturage se décompose en deux types de commission. La première, la commission d'affacturage qui rémunère la tenue de comptes, la relance, le recouvrement et la garantie, se situe dans une fourchette de 0,5% à 2% du chiffre d'affaires confié. Elle est déterminée en fonction des caractéristiques propres à chaque entreprise : chiffre d'affaires, processus de facturation, clientèle, etc. La seconde, la commission de financement, est comparable au taux court terme pratiqué sur le marché. L'affacturage permet de transformer les charges fixes en charges variables. Le coût du service externe étant bien identifié, l'entreprise et son conseil ont ainsi la possibilité de le comparer objectivement aux charges internes. L'importance des économies financières rendues possibles grâce à l'affacturage dépend des spécificités de chaque entreprise. Quoi qu'il en soit, les sociétés qui utilisent l'affacturage constatent une diminution importante des retards de paiement, ce qui allège d'autant leurs charges financières.

Réponse

**L'AFFACTURAGE
PERMET DE
TRANSFORMER
LES CHARGES
FIXES EN CHARGES
VARIABLES**

Question

4 / 10

*A qui s'adresse
l'affacturage?*

L'affacturage s'adresse à toutes les sociétés qui réalisent au moins 150 K€ de chiffre d'affaires avec une clientèle d'entreprise, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille. L'affacturage concerne donc aussi bien les petites entreprises en phase de démarrage que les grandes. Ces dernières choisissent de plus en plus souvent d'externaliser partiellement ou totalement la gestion de leurs comptes clients. Les entreprises exportatrices peuvent également obtenir le financement de leurs créances et bénéficier de tous les services du factor sur leur clientèle internationale (garantie, relance, recouvrement). Ces services sont d'autant plus appréciables qu'ils permettent à l'entreprise de gérer plus facilement les diversités géographiques, linguistiques et juridiques.

Réponse

**L'AFFACTURAGE
S'ADRESSE À DES
ENTREPRISES DE
TOUT SECTEUR
D'ACTIVITÉ ET DE
TOUTE TAILLE**

Question

5/10

*En ayant recours à
l'affacturage, donne-t-on
l'image d'une entreprise
en difficulté?*

Les entreprises qui utilisent l'affacturage donnent l'image d'entreprises responsables, privilégiant une gestion sûre et efficace. Elles sécurisent leur poste clients et s'assurent des financements nécessaires à leur croissance. Différents éléments contribuent à donner une autre image de l'affacturage et donc à modifier la perception que la clientèle peut avoir de son fournisseur "factoré". Ainsi, des entreprises en croissance et de tout premier plan, tant par leur taille que par leur notoriété, ont recours à l'affacturage. En outre, l'évolution technologique des facteurs leur permet de proposer une gamme de services adaptée aux besoins de toutes les catégories de clientèle. L'affacturage a toute sa place dans l'offre de services financiers aux entreprises.

Réponse

**LES ENTREPRISES
QUI UTILISENT
L'AFFACTURAGE
SONT CELLES QUI
PRIVILÉGIENT
UNE GESTION
SÛRE ET EFFICACE**

Question

6/10

Quels sont les risques pris en charge par le factor ?

Le factor peut, à la demande de l'entreprise, garantir le risque d'insolvabilité de ses clients jusqu'à 100% des créances. En cas de sinistre, l'entreprise sera immédiatement indemnisée, dans la limite des accords préalablement délivrés. Lorsque le factor décide de limiter l'encours de garantie demandée sur certains clients, il le fait toujours en connaissance de cause. En effet, les sociétés d'affacturage disposent d'informations commerciales très complètes. Elles connaissent donc parfaitement la situation financière des entreprises et bénéficient d'une expérience unique de leur comportement de paiement. Ce savoir-faire est irremplaçable. Ainsi lorsqu'elles choisissent de ne pas s'engager sur un client, elles donnent un avis précieux aux dirigeants. Ceux qui ont suivi l'avis de leur factor constatent que dans la grande majorité des cas sa position était fondée.

Réponse

**LES CRÉANCES
PEUVENT ÊTRE
GARANTIES
JUSQU'À 100%**

Question

7/10

*Comment l'entreprise
peut-elle tirer le meilleur
profit de sa relation
avec son factor?*

Lors de la mise en place de l'affacturage, le factor met à disposition du client des outils adaptés aux spécificités du partenariat. Un interlocuteur unique chez le factor assure la mise en place de la prestation d'affacturage et son suivi. L'affacturage permet de générer de réels gains de productivité notamment en transformant des charges fixes en charges variables. De plus, l'entreprise dispose au travers de son factor d'une expertise complémentaire en relance, recouvrement et tenue de la comptabilité clients. Les nouvelles technologies lui permettent d'obtenir instantanément toute information sur la situation d'une facture ou d'un compte clients, les relances effectuées ou les litiges en cours. A tout moment, l'entreprise accède grâce à son factor à une vision synthétique de son poste clients. La gestion de son compte clients est considérablement allégée : le factor gère les volumes, l'entreprise n'a plus qu'à gérer les exceptions.

Réponse

**LE FACTOR GÈRE
LES VOLUMES,
L'ENTREPRISE N'A
PLUS QU'À GÉRER
LES EXCEPTIONS**

Question

8/10

*Comment choisir
entre l'affacturage et
l'assurance-crédit?*

■ Il s'agit de bien cerner les besoins de l'entreprise. Si l'entreprise recherche exclusivement la prévention des risques et la garantie contre les impayés, l'assurance-crédit est suffisante. Si l'entreprise attend de son prestataire une offre de services plus large, l'affacturage est plus adapté. L'entreprise pourra être garantie à 100% du sinistre, sans supporter le décalage en trésorerie constaté en assurance-crédit. En outre, le factor propose une externalisation complète de la fonction credit-management de l'entreprise, puisqu'au-delà de leur garantie, il prend en charge la totalité de la gestion des sinistres. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-crédit, l'entreprise conserve, en partenariat avec son assureur, la charge de son risque clients. Le factor est un partenaire actif puisqu'il intervient à toutes les étapes de la gestion des comptes clients.

Réponse

**L'AFFACTURAGE
OFFRE UNE GAMME
DE SERVICES
PLUS LARGE QUE
L'ASSURANCE-CRÉDIT
CLASSIQUE**

Question

9/10

*Comment les sociétés
d'affacturage
s'inscrivent-elles dans les
liens entreprises-clients?*

L'entreprise conserve l'exclusivité de sa relation commerciale avec sa clientèle. Libérée du recouvrement, l'entreprise peut mieux renforcer ses liens avec ses clients et se concentrer sur son développement. La fonction commerciale retrouve ainsi l'essence de sa mission. Le factor adapte la relance en fonction des spécificités de la clientèle de l'entreprise. Par ailleurs, en cas de litige, le factor n'entame aucune procédure sans en informer son client. Dans tous les cas de figure, il s'agit d'un système souple et d'une action concertée. Le factor transmet à l'entreprise des informations complètes sur la situation de ses clients, lui permettant ainsi d'orienter sa politique commerciale.

Réponse

**L'ENTREPRISE
CONSERVE
L'EXCLUSIVITÉ
DE SA RELATION
COMMERCIALE AVEC
LA CLIENTÈLE**

Question

10/10

*Quelles sont les relations
d'une entreprise avec
sa banque après la signature
d'un contrat d'affacturage?*

Une entreprise utilise le financement d'un factor pour élargir ses sources de financement au-delà des produits bancaires traditionnels. Une partie du financement proposé par le factor peut être effectuée sous forme de billets à ordre. L'entreprise a ainsi la possibilité de maintenir un encours d'escompte auprès de ses partenaires bancaires qui acceptent volontiers de mobiliser, à des conditions attractives, la signature du factor, papier de première qualité. Dans bien des cas, le banquier joue un rôle de conseil en dirigeant lui-même son client vers un factor pour lui permettre de bénéficier de l'ensemble des services proposés en matière de garantie et de gestion. Les relations avec la banque sont de ce fait maintenues, voire renforcées. Les métiers s'avèrent complémentaires tout en conservant leurs spécificités propres.

Réponse

**L'AFFACTURAGE
PERMET À
L'ENTREPRISE
DE DIVERSIFIER
SES SOURCES DE
FINANCEMENT**

Les sociétés d'affacturage, comme les banques, **sont des établissements de crédit régis par la loi bancaire** du 24 janvier 1984. A ce titre, elles doivent être agréées par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et sont soumises au contrôle de la Commission bancaire. Elles doivent respecter la réglementation bancaire qui leur impose notamment des ratios de couverture et de division des risques. La quasi-totalité des établissements d'affacturage font partie de groupes de première importance.

Cette communication a été menée à l'initiative des membres de la Section affacturage de l'Association Française des Sociétés Financières, l'organisme professionnel des spécialistes de la finance, qui regroupe notamment toutes les sociétés d'affacturage.

**La liste des sociétés d'affacturage
est régulièrement mise à jour
sur le site ASF :**
www.asf-france.com



24, avenue de la Grande Armée - 75854 Paris cedex 17
Tél. : 01 53 81 51 51 - Fax : 01 53 81 51 50 • asf@asf-france.com

Bruxelles : 47, rue Montoyer B 1000
Tél. : 32 2 506 88 20 - Fax : 32 2 506 88 25 • europe@asf-france.com

Site : [**www.asf-france.com**](http://www.asf-france.com)